



LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil d'administration du CCAS
du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROUSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie Riant, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

DOSSIERS	INTITULÉS	VOTE
N°26-01	Vote du compte de gestion 2025	UNANIMITE
N°26-02	Vote du compte administratif 2025	UNANIMITE
N°26-03	Affectation du résultat 2025	UNANIMITE
N°26-04	Vote du budget primitif 2026	UNANIMITE
N°26-05	Demande d'aide financière	UNANIMITE

Le Président,

Nicolas OUDAERT





LE GAVRE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 9 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Représentés :	0
Votants :	10

Affichée le 12/03/2026
pour une durée de 1 mois

N° 26-01

Vote du compte de gestion 2025

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie RIA, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

Le Président rappelle la définition d'un compte de gestion : il s'agit du document établi par le comptable public retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes du CCAS (= le réalisé).

Les membres de l'assemblée ont reçu les tableaux présentant le réalisé 2025 et la proposition de BP 2026 avec la convocation à la présente assemblée.

L'exercice 2025 se solde par un excédent de 2 063,77 €. Celui de 2024 était de 10 259,81 €.

Le solde global de clôture 2025 est donc de 12 323,58 €.

Dépenses 2025	9 682,74 €
Recettes 2025	11 746,51 €
Résultats de l'exercice	2 063,77 €
Résultat antérieur	10 259,81 €
Résultat de clôture 2025	12 323,58 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget CCAS dressé par le receveur pour l'exercice 2025, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOUE

Le Président,

Nicolas OUDAERT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
044-264401845-20260309-26-01-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026



LE GAVRE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 9 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	9
Représentés :	0
Votants :	9

Affichée le 12/03/2026
pour une durée de 1 mois

N° 26-02

Vote du compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROUSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie Riant, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

Mme Claudie Mercier présente le compte administratif 2025 :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2024		10 259,81
Opérations de l'exercice 2025	9 682,74	11 746,51
Totaux	9 682,74	22 006,32
Résultats 2025	12 323,58	

Le solde global de clôture 2025 est donc de 12 323,58 €.

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **VOTER** le présent compte administratif 2025

Fait et délibéré en séance le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOET



Le Président,

Nicolas OUDAERT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



LE GAVRE
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
du 9 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	11
Présents :	10
Représentés :	0
Votants :	10

Affichée le 12/03/2026
pour une durée de 1 mois

N° 26-03

Affectation du résultat 2025

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie Riant, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

Le Conseil d'administration après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 12 323,58 €,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **AFFECTER** le résultat 2025 comme suit :

Report en section de fonctionnement compte R 002 : 12 323,58 €

Fait et délibéré en séance le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOUE

Le Président,

Nicolas OUDAERT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
044-264401845-20260309-26-03-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026



LE GAVRE
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
du 9 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Représentés :	0
Votants :	10

Affichée le 12/03/2026
pour une durée de 1 mois

N° 26-04

Vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROUSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie Riant, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre à 13 023,58 € en dépenses et en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article - Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
011 - Charges à caractère général	9 870,00	8 253,90	7 310,00
60 - Achats et variation des stocks	920,00	483,27	920,00
60623 - Alimentation	820,00	483,27	820,00
60632 - Fournitures de petit équipement	100,00		100,00
61 - Services extérieurs	160,00	348,66	370,00
611 - Contrats de prestations de services		148,66	170,00
6156 - Maintenance	160,00		
6188 - Autres frais divers		200,00	200,00
62 - Autres services extérieurs	8 770,00	7 421,97	6 020,00
6232 - Fêtes et cérémonies	8 700,00	7 415,47	6 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	50,00		
6281 - Concours divers (cotisations)	20,00	6,50	20,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	20,00		
63512 - Taxes foncières	20,00		

012 - Charges de personnel et frais assimilés	300,00	290,00	113,58
64 - Charges de personnel	300,00	290,00	113,58
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300,00	290,00	113,58
65 - Autres charges de gestion courante	4 410,81	1 138,84	5 600,00
65134 - Aides	4 000,81	960,65	4 700,00
6541 - Créances admises en non-valeur		27,19	150,00
65733 - Subv. fonct. départements	160,00	151,00	500,00
65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé	250,00		250,00
Total dépenses réelles	14 580,81	9 682,74	13 023,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article - Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	150,00	470,00	150,00
70311 - Concessions cimetières (produit net)	150,00	470,00	150,00
74 - Dotations et participations	4 000,00	4 000,00	
74741 - Participation communes membres du GFP	4 000,00	4 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante	171,00	7 276,51	550,00
756 - Libéralités reçues	121,00	7 219,45	500,00
75813 - Redev. fermiers et concessionnaires	50,00	57,06	50,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	10 259,81	10 259,81	12 323,58
Total recettes réelles	14 580,81	22 006,32	13 023,58

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** comme suit le Budget Primitif de l'exercice 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 13 023,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

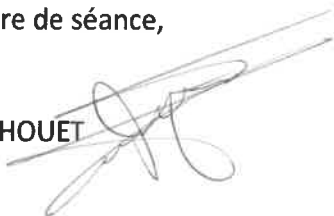
TOTAL : 13 023,58 €

- **PRECISER** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57

Fait et délibéré en séance le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOUE



Le Président,

Nicolas OUDAERT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



LE GAVRE
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
du 9 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	11
Présents :	10
Représentés :	0
Votants :	10

Affichée le 12/03/2026
pour une durée de 1 mois

N° 26-05

Demande d'aide financière

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le trois mars 2026.

Présents : Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Guénola COUROSSE, Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN, Mr Nicolas OUDAERT, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUE, Mme Sophie Riant, Mme Cécile RICHET

Excusé ayant donné procuration :

Excusée sans procuration : Mme Magali TRIVIERE

Secrétaire : Mme Ingrid PENHOUE

Le CCAS a reçu une demande de participation financière dans le cadre d'une demande d'aide au titre du Fonds Départemental de compensation présentée par un administré auprès de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) pour un appareillage auditif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 300 € qui seront versés directement au demandeur

Fait et délibéré en séance le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOUE

Le Président,

Nicolas OUDAERT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
044-264401845-20260309-26-05-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026